

Bulletin VIGICEREALES-81

22 octobre 2021

Désherbage des CÉREALES à l'automne : **VIGILANCE**

Au niveau national, 60% des céréales sont dés herbées à l'automne. Une des matières actives les plus utilisées est le **prosulfocarbe**. Elle est notamment contenue dans les produits commerciaux tels que Défi, Roxy, etc...

Une nouvelle réglementation s'impose depuis l'automne 2020. Les conditions d'emploi de ce produit sont détaillées ci-dessous. Un outil cartographique vous permet de savoir si vous êtes concerné par ces nouvelles règles. Enfin, des leviers agronomiques et le dés herbage mécanique constituent des alternatives au dés herbage chimique.

Quelles sont les conditions d'emploi du prosulfocarbe ? (Syngenta)

Pour dés herber vos céréales à l'automne avec du prosulfocarbe, les deux conditions d'emploi ci-dessous sont à respecter **impérativement** :

1. Utiliser des buses à injection d'air homologuées « réduction des zones non traitées (ZNT) », autrement dit des **buses anti-dérives homologuées**.
2. Afin de protéger les **cultures non cibles (CNC)***, ne pas appliquer le prosulfocarbe avant la récolte de ces dernières, dans un **rayon de 1 km**** autour de ces CNC.

***Les cultures non cibles (CNC)** comprennent :

- les cultures fruitières : pommes, poires
- les cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- les cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym, aneth
- les cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale, bourgeon de cassis
- les autres cultures : sarrasin, quinoa, chia

Dans l'impossibilité d'attendre la récolte des CNC et uniquement si la parcelle traitée est située à **plus de 500 mètres de cultures non cibles, il est possible d'appliquer le prosulfocarbe avant 9h et après 18h, lorsque les températures sont faibles et que l'hygrométrie est élevée.

Suis-je concerné ?

Pour vous aider à respecter ces conditions d'emploi et savoir si vos parcelles sont situées dans un rayon de 1 km des cultures non cibles, Syngenta a mis en place un **Quali'Cible**. Cet outil cartographique vous permet de positionner votre parcelle et vous indique les contraintes éventuelles liées à l'usage du prosulfocarbe.



Quali'Cible

Cet outil Quali'Cible est disponible via ce lien : <https://quali-cible.syngenta.fr/portail-quali-cible/home>

Le **désherbage mécanique** est principalement utilisé en agriculture biologique. Cependant, aujourd'hui, des outils de désherbage mécanique sont largement disponibles avec les herse étrilles notamment. Une pratique courante en agriculture biologique est un passage de la herse étrille la veille du semis, puis un nouveau passage 4 jours plus tard. Ces deux passages permettent la destruction de nombreuses adventices présentes au stade filament blanc.



TYPE	NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES	DOSE HOMOLOGUÉE	NB APPLI /AN	ZNT aquatique	ZNT riverains	DVP	CMR	DRE	DAR
Herbicides	DEFI	prosulfocarbe 800g/L	5l (BTH/OH/TRIT) 3l (BDH)	1	5m	5m	5m	non	48h	BBCH 21 (OH) BBCH 25 (BTH/trit) BBCH 29 (BDH)
Herbicides	ROXY	prosulfocarbe 800g/L	5l (BTH/OH/TRIT) 3l (BDH)	1	5m	5m	5m	non	48h	BBCH 21 (OH) BBCH 25 (BTH/trit) BBCH 29 (BDH)

Siège Social : 96 rue des agriculteurs – CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tam.chambagri.fr

Bulletin rédigé par :

Maëva COLOMBET 06 69 45 08 56 m.colombet@tam.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 69 46 62 53 c.bourgeois@tam.chambagri.fr
Marie-Pierre MIQUEL 06 99 21 43 21 mp.miquel@tam.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX – 06 69 18 30 04 g.perdrieux@tam.chambagri.fr

